



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 2 juillet 2024

Procès Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : 41
Conseillers présents : 31
Pouvoir(s) : 6
Votants : 37

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline ; BASTARD Estelle ; POMMOT Michel ; LANGLAIS Véronique ; DRIANCOURT Marc-Antoine ; SANTENAC Rachel ; BERNIER Catherine ; BURON Christelle ; PAULY-MOREAU Noémie ; FRANCOIS Marie-Jeanne ; MASSEROT Christian ; BOUDET Marie-Christine ; FOUIN Dominique ; JAMIN Grégoire ; BRICHET Stéphane ; THEPAUT Michel ; NOILOU Jean-Claude ; LAURIOU Jean-Yves ; CHIRON Jacky ; CHABIN Nathalie ; RIVENEAU Annie ; JOUANNEAU-FERRON Laetitia ; BERTIN Jérémy ; FOUIN Marion ; BOURRIER Alain ; BESSON Bernard ; BOULLIER Marine ; LEMAIRE Hélène ; AUBRY François ; BRIAND Tony ; POLPRÉ Charlène ;

Conseillers absents ayant donné pouvoir : PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves ; MASSE Stéphane a donné pouvoir à JOUANNEAU-FERRON Laëtitia ; RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie ; FLAMENT Sophie a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène ; BODIN Freddy a donné pouvoir à BESSON Bernard ; DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel ; GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle ;

Conseillers excusés : KLEIN Bernadette

Conseillers absents :

MARTIN Alain ; CHATILLON Jean-Yves ; LEOST Marie-Hélène ; GUILLOT Jean-François ;

Secrétaire de séance : FOUIN Dominique

Approbation du Compte-Rendu de réunion précédente :

Approuvé

Refusé

OUVERTURE DE LA SEANCE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Vente à l'amiable de parcelles communales sur la commune déléguée de Champigné, zone d'activité La Fontaine

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La Commune Les Hauts-d'Anjou est propriétaire de petites parcelles de terrains nus situées dans la zone d'activité artisanale La Fontaine.

Ces parcelles communales correspondent à des terrains enherbés, plantés d'arbres et relèvent du domaine privé de la commune. Elles sont référencées au cadastre comme suit :

Préfixe	Section	Parcelles	Lieu-dit	Surface
065	B	1657	La Fontaine (Champigné)	4 m ²
065	B	1698	La Pièce de l'Épinay (Champigné)	231 m ²
065	B	1703	Les Petits Prés (Champigné)	34 m ²
				TOTAL : 269 m ²

Entretenues depuis plusieurs années par l'entreprise GAUDIN-BERTEL, cette dernière demande à la commune d'en acquérir la propriété afin de les incorporer dans l'enceinte de leur terrain et de pouvoir le clore.

Les parcelles sont concernées par deux servitudes administratives :

- La servitude PT1 de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- La servitude aéronautique T7 instituées pour la protection de la circulation aérienne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De décider de la cession des parcelles communales situées sur la zone d'activité La Fontaine de Champigné, cadastrées 065 B 1657, 1698 et 1703 et représentant une surface globale de 269 m² au prix de 8 €/m² net vendeur,
- De dire que les frais d'acte et autres frais éventuels liés à cette vente sont supportés par l'acquéreur,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Vente à l'amiable d'une parcelle communale située sur la commune déléguée de Marigné, lieudit Le Bourg

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La Commune Les Hauts-d'Anjou est propriétaire d'une petite parcelle de terrain située à proximité du bourg de Marigné, cadastrée section AB (préfixe 189) numéro 279 d'une contenance de 235 m².

La parcelle communale 189 AB 279 a été achetée par la commune le 22 janvier 2014 pour constituer une réserve foncière. En effet, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables entre 2013 et 2022 classaient cette parcelle (et celles qui l'entourent) au sein d'une zone à urbaniser non constructible destinée au développement d'une zone d'habitat (zone 2AUb). Le nouveau PLU de Marigné, approuvé le 15 décembre 2022, supprime cette zone d'urbanisation future et fait basculer les terrains en zone agricole.

La parcelle est enclavée, en nature de terre et pouvant être utilisée en terrain d'agrément et de jardin. Les services techniques communaux procèdent à son entretien régulier afin d'éviter la prolifération des végétaux, des vermines et des rongeurs.

Les propriétaires de l'habitation située au 3 bis rue des Bateliers sur Marigné, qui jouxte la parcelle communale 189 AB 279. Ils ont sollicité la commune pour l'acquisition de cette parcelle communale en vue d'agrandir leur jardin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De décider de la cession la parcelle communale située à proximité du bourg de Marigné, cadastrée section AB (préfixe 189) numéro 279 d'une contenance de 235 m² au prix de 0,60€/m² net vendeur,

- De dire que les frais d'acte et autres frais éventuels liés à cette vente sont supportés par l'acquéreur,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

ANIMATION TERRITORIALE ET CITOYENNETE

Dénomination des équipements sportifs

Rapporteur : Stéphane BRICHET

Afin de mieux identifier les équipements sportifs de la commune, il a été proposé par la commission Animation territoriale et Citoyenneté de modifier leur dénomination.

Une consultation citoyenne a eu lieu entre le 27 février et le 30 mars 2024 pour permettre aux habitants de faire leur proposition.

Une signalétique adéquate sera mise en place la première semaine de septembre, précédant la clôture de Terre de Jeux. Les documents administratifs et pédagogiques seront également modifiés en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la dénomination des équipements sportifs ci-dessous désigné de la manière suivante :
 - o Châteauneuf / Sarthe
 - Cossec Bas : complexe sportif Daniel DELEPINE
 - Cossec Haut : Espace Bien-être
 - Stade : Stade des Fontaines
 - Piscine : Piscine des Hauts-d'Anjou
 - o Marigné
 - Stade + salle de sport : Complexe sportif Eugène CLAVREUL
 - Etang + Théâtre de verdure + Salle : Espace de loisirs Auguste MARCHAND
 - o Contigné
 - Stade Raymond GUIET
 - o Querré
 - Stade du Grand Chemin
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Mise en place du règlement intérieur de la collectivité

Rapporteur : Christelle BURON

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite se doter d'un règlement intérieur, qui permet de préciser et compléter les droits et obligations des agents territoriaux tel qu'il en résulte des lois et décrets et d'une réflexion collective paritaire.

Ce règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité, il peut être complété par des notes de services portant prescriptions particulières ou générales, ponctuelles ou permanentes. Il fixe les règles générales relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail au sein de la collectivité.

Il s'applique à tous les personnels employés par la collectivité, quel que soit leur statut (fonctionnaire titulaire ou stagiaire, agent contractuel de droit public ou de droit privé). Il s'applique également aux personnes extérieures à la collectivité qui y travaillent ou y effectuent un stage, dans la mesure où ses dispositions peuvent les concerner. Ces personnes doivent notamment se conformer aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux d'exécution des missions (lieux de travail intérieurs et extérieurs, salles de repos, parkings...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération,
- De dire que le règlement intérieur sera communiqué à chaque agent de la collectivité,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Jean-Claude NOILOU demande si le contenu du document est le même pour toutes les communes.

Christelle BURON explique que le document a été préparé par rapport aux bases réglementaires qui existent mais que des particularités et des précisions ont été apportées qui sont spécifiques à la commune des Hauts-d'Anjou.

Jean-Yves LAURIOU demande qui délivre les autorisations de conduite des agents pour le matériel communal.

Il est précisé que c'est à l'autorité territoriale de délivrer cette autorisation.

Modification du règlement d'attribution des titres restaurants

Rapporteur : Christelle BURON

Par délibération du 18 octobre 2022, Le Conseil Municipal a décidé de la mise en place des titres restaurant pour les agents de la commune et d'adopter le règlement d'attribution de ce dispositif.

Certains représentants du personnel demandent à pouvoir bénéficier de titres restaurant les jours où ils bénéficient de décharges d'activité de service lors de leur participation aux réunions de coordination syndicale départementale. Il est proposé de répondre favorablement à leur demande et de modifier le règlement des titres restaurant en conséquence.

Il est donc proposé de modifier le règlement des titres restaurant afin d'autoriser l'octroi de titre restaurant au bénéfice d'agents absents du service dans le cadre de l'exercice de leur mandat de représentant du personnel, dans le respect des conditions déjà en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement des titres restaurant modifié tel qu'annexé à la présente délibération,
- De dire que le règlement des titres restaurant sera communiqué à chaque agent de la collectivité,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Convention de partenariat pour la participation des agents au Raid du Roi René à Angers

Rapporteur : Christelle BURON

La section sportive du comité d'action sociale (CAS) d'Angers, organise le 14 septembre 2024 au lac d'Angers le « Raid du roi René ». Ce raid est accessible à tous et propose un challenge ouvert plus particulièrement aux agents territoriaux, actifs ou retraités. Arborant les couleurs de leur collectivité, les agents, par équipe de deux, se mesurent à 3 épreuves successives : course nature, « run & bike » et canoë.

La convention de partenariat, objet de la présente délibération a pour objet de préciser les conditions de ce soutien qui prendra la forme suivante :

- Prise en charge des frais d'inscription à la course, pour un montant de 45 € par binôme inscrit ;
- Prise en charge de la fabrication et fourniture à chacun des participants d'un t-shirt technique siglé « LHA » qui sera porté le jour de la course.

De leur côté, les membres de l'équipe LHA s'engagent à :

- S'inscrire et participer au Raid du roi René à Angers le samedi 14 septembre 2024 ;
- A faire leur affaire de la souscription aux assurances et licence sportive exigées par le règlement de la course ;
- Porter à l'occasion de la course le T-shirt fourni, siglé « LHA » ;
- A mentionner le soutien de la commune les Hauts d'Anjou dans les communications qui seraient faites publiquement en perspective et à l'issue de l'évènement sportif et notamment à l'occasion du palmarès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- D'accepter la prise en charge des frais d'inscription des équipes sur le budget communal (budget principal, section de fonctionnement) ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier le temps de travail de deux postes du service enfance, le grade d'un poste des services techniques, et la filière d'un poste du service solidarités. Il convient également de modifier et créer des postes non permanents au sein des services techniques et enfance.

Considérant le besoin de **modifier le temps de travail du poste permanent** suivant (poste initial à temps complet, impliquant : création du poste sur le nouveau temps de travail, et suppression de l'ancien poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pouvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 2 juillet 2024	OUI	35/35	1
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Création 2 juillet 2024	OUI	33,31/35	

Considérant le besoin de **modifier le temps de travail du poste permanent** suivant (diminution du temps de travail inférieur à 10%) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pouvoir emploi par contractuel	Date de modification	Annualisé	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	OUI	1 ^{er} septembre 2024	OUI	35/35	33,54/35	1

Considérant le besoin de **modifier les grades mini-maxi du poste permanent** suivant :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	Suppression 2 juillet 2024	NON	35/35	1
	Technicien	Ingénieur principal	OUI	Création 2 juillet 2024	NON	35/35	

Considérant le besoin **d'ajouter une filière et les grades mini-maxi du poste permanent** suivant :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Solidarités	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 2 juillet 2024	NON	28/35	1
	Adjoint administratif / Agent social	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe / Agent social principal 1 ^{ère} classe	OUI	Création 2 juillet 2024	NON	28/35	

Considérant le besoin de **modifier la durée de recrutement de deux postes non permanents** (créés lors de la séance de Conseil Municipal du 20 février 2024) pour faire face au besoin de renfort saisonnier des services :

Service	Cadre d'emploi	Catégorie	Durée et période initialement prévue	Durée et période modifiée	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Technique	Adjoint technique	C	4 mois (Entre le 01/03/2024 et le 01/09/2024)	5 mois Entre le 01/05/2024 et le 30/09/2024	35/35	2

Considérant le besoin de **créer un poste non permanent** pour faire face au besoin de renfort saisonnier des services techniques :

Service	Cadre d'emploi	Catégorie	Durée du contrat	Période	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Technique	Adjoint technique	C	3 mois	Entre le 02/07/2024 et le 30/09/2024	35/35	1

Considérant le besoin de **créer trois postes non permanents** pour faire face au besoin de renfort du service enfance :

Service	Cadre d'emploi	Catégorie	Durée du contrat	Période	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint technique	C	11 mois maximum	Entre le 01/09/2024 et le 31/07/2025	7,41/35	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition du rapporteur ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces postes ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

ADMINISTRATION & MOYENS GENERAUX

Remplacement de représentants dans les commissions thématiques

Rapporteur : Maryline LEZE

Afin de permettre une bonne administration des affaires de la commune, il est apparu nécessaire de modifier la composition et les compétences de ces commissions.

Il est donc proposé de modifier la composition des commissions de la manière suivante tout en respectant la représentation proportionnelle :

Nom de la commission	Nombre maximum de représentants	Nombre de représentant de la majorité	Nombre de représentant de la minorité
Finances	11	8	3
Animation territoriale et citoyenneté	17	13	4
Cadre de vie – Aménagement du territoire	18	14	4
Solidarité – Famille – Education	14	11	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De dire que les commissions municipales sont au nombre de 4 et sont ainsi constituées:
 - o Commission Finances :
 - composée de 11 membres maximum,
 - 8 membres représentant la majorité,
 - 3 membres représentant la minorité.
 - o Commission Animation territoriale et citoyenneté :
 - composée de 17 membres maximum,
 - 13 membres représentant la majorité,
 - 4 membres représentant la minorité.
 - o Commission Cadre de vie – Aménagement du territoire :
 - composée de 18 membres maximum,
 - 14 membres représentant la majorité,
 - 4 membres représentant la minorité.
 - o Commission Solidarité – Famille – Education :
 - composée de 14 membres maximum :
 - 11 membres représentant la majorité,
 - 3 membres représentant la minorité.
- De modifier la composition des commissions et de désigner pour siéger à ces commissions les membres de la liste suivante :

Commission Finances			
1	LEZÉ	Maryline	Présidente de droit
2	FOUIN	Dominique	Référent délégation
3	LANGLAIS	Véronique	Membre
4	DRIANCOURT	Marc-Antoine	Membre
5	BERNIER	Catherine	Membre
6	BURON	Christelle	Membre
7	PAULY-MOREAU	Noémie	Membre
8	MASSEROT	Christian	Membre
9	KLEIN	Bernadette	Membre
10	BOURRIER	Alain	Membre
11	GUILLOT	Jean-François	Membre

Commission Animation territoriale et Citoyenneté			
1	LÉZÉ	Maryline	Présidente de droit
2	POMMOT	Michel	Référent délégation
3	FRANCOIS	Marie-Jeanne	Référente délégation
4	BOUDET	Marie-Christine	Référente délégation
5	BRICHET	Stéphane	Référent délégation
6	THEPAUT	Michel	Référent délégation
7	NOILOU	Jean-Claude	Membre
8	CHIRON	Jacky	Membre
9	PERTUISEL	Roselyne	Membre
10	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	Membre
11	BRIAND	Tony	Membre
12	POLPRE	Charlene	Membre
13	DESPORTES	Philippe	Membre
14	FLAMENT	Sophie	Membre
15	GUILLOT	Jean-François	Membre
16	LEMAIRE	Hélène	Membre
17	BESSON	Bernard	Membre

Cadre de vie et Aménagement du territoire			
1	LÉZÉ	Maryline	Présidente de droit
2	LANGLAIS	Véronique	Référente délégation
3	DRIANCOURT	Marc-Antoine	Référent délégation
4	MASSEROT	Christian	Référent délégation
5	JAMIN	Grégoire	Référent délégation
6	FOUIN	Dominique	Membre
7	SANTENAC	Rachel	Membre
8	BERNIER	Catherine	Membre
9	LAURIOU	Jean-Yves	Membre
10	RIVENEAU	Annie	Membre
11	MASSE	Stéphane	Membre
12	BERTIN	Jérémy	Membre
13	AUBRY	François	Membre
14	GOURMEL	Jacques	Membre
15	CHATILLON	Jean-Yves	Membre
16	LEOST	Marie-Hélène	Membre
17	BODIN	Freddy	Membre
18	GUILLOT	Jean-François	Membre

Commission Solidarités – Famille - Education			
1	LEZÉ	Maryline	Présidente de droit
2	BASTARD	Estelle	Référente délégation
3	SANTENAC	Rachel	Référente délégation
4	PAULY-MOREAU	Noémie	Membre
5	BOUDET	Marie-Christine	Membre
6	MARTIN	Alain	Membre
7	CHABIN	Nathalie	Membre
8	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	Membre
9	FOUIN	Marion	Membre
10	RICHARD	Maud	Membre
11	BOULLIER	Marine	Membre
12	CHATILLON	Jean-Yves	Membre
13	BESSON	Bernard	Membre
14	LEMAIRE	Hélène	Membre

Remplacement des représentants aux Comités consultatifs

Rapporteur : Maryline LEZE

Il est proposé de modifier la liste des représentants des comités consultatifs de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer la composition des membres des comités consultatifs telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Comités Consultatifs

Brissarthe	Champigné	Châteauneuf-sur-Sarthe	Cherré
Présidente	Présidente	Président	Présidente
SANTENAC Rachel	BASTARD Estelle	DRIANCOURT Marc-Antoine	BURON Christelle
membre	membre	membre	membre
BERTIN Adeline	BEAUGEARD Séverine	BERTOLO Eliane	COSTE Roger
BESSON Aurélien	BOURGEAIS Dominique	BOUTIN Louis	GROSBOIS Emmanuel
CHAUVEAU Benoît	CHEVALIER Soizic	GERMAIN Armelle	HOUDU Alain
DEBARLE Patrick	COSTA Isabelle	LE THERY Catherine	PANCHEVRE Viviane
GIRAULT Nathan	FOSSET Dominique	LEBRUN Guy	PINARD Céline
GROBOIS Virginie	FOUCHER Alain	OZLEM-KAYA Emma	THARREAU Jean-Louis
MOREAU Pierre	FOURRIER Brigitte	PALMETTI Léa	
PRYET Alain	GROSBOIS Catherine	REZE Serge	
WIRTH Danielle	HUET Christian	VINCENT Joël	
	RETHORE Florence		
Contigné	Marigné	Querré	Soeudres
Présidente	Présidente	Président	Président
BERNIER Catherine	LANGLAIS Véronique	MASSEROT Christian	PAULY-MOREAU Noémie
membre	membre	membre	membre
BEAUVILLAIN Céline	BANNIER Samuel	BURET Dominique	BERTHELOT Delphine
BODIN Alexandra	BOISBOUVIER Daniel	DAUGER Patrick	CHERBONNEAU Jean-Paul
BRAULT Joël	BOISIAUD Jean-Pierre	DE GRAEVE Emeline	GARDERA Elodie
DEVERE Victor	CLAVREUL Nicolas	DEBOIS Claire	HOUDIN Marie-Hélène
JOLY Virginie	HOSTIER Gérard	DUTREUIL Aurore	JOUANNEAU Damien
LEBRETON Pierre-Marie	JOSELON Yohann	MANCEAU Guylaine	VIEL Fanny
LEROY Isabelle	PERDRIAU Jean-François	POTIER Stéphanie	
LORILLEUX Hubert			
LYONNE Jérémie			

Remplacement des représentants dans les écoles et au collège public

Rapporteur : Maryline LEZE

A la suite de plusieurs mouvements au sein du Conseil Municipal, il est proposé de remplacer certains représentants dans les écoles des communes déléguées et au collège public.

Considérant qu'il a été décidé à la majorité des membres du Conseil municipal de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour cette désignation de représentants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la désignation des membres suivants pour siéger au sein des conseils des écoles dans les communes déléguées :

Commune	nom de l'établissement	élu référent	maire délégué.e
Brissarthe	école Kirikou		SANTENAC Rachel
Champigné	école Henri Lebasque	RICHARD Maud	BASTARD Estelle
	école privée Saint-François-Xavier	BASTARD Estelle	-
Châteauneuf	école Marcel Pagnol	BOUDET Marie-Christine	DRIANCOURT Marc-Antoine
	école privée Saint-Joseph	LEMAIRE Hélène	-
Cherré	école Le Bon Port	JOUANNEAU-FERRON Laëtitia	BURON Christelle
Contigné	école Les Colibris	CHABIN Nathalie	BERNIER Catherine
Marigné	école Les Roseaux	FOUIN Marion	LANGLAIS Véronique
Querré	école Le Magnolia	BOULLIER Marine	MASSEROT Christian
Soeurdres	école Cirda	POLPRÉ Charlene	PAULY-MOREAU Noémie

- De désigner Mme Maryline LEZE au conseil d'administration du collège public Jacques Prévert en remplacement de Rachel SANTENAC.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Proposition d'un nouveau représentant à la commission Culture de la CCVHA

Rapporteur : Maryline LEZE

M. Michel THEPAUT a fait part de son souhait de se retirer de la commission culture de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA).

Il est suggéré au conseil municipal de proposer Philippe DESPORTES pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proposer la candidature de Philippe DESPORTES pour siéger à la commission culture de la CCVHA.

Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux de la Mairie et de France Services

Rapporteur : Maryline LEZE

Par délibération du 5 juillet 2022, il a été décidé de mener une opération conjointe avec la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou) pour la réhabilitation de la mairie déléguée de Châteauneuf et la création d'un point de France Services. Les principes généraux de cette mise en œuvre, le budget prévisionnel et l'engagement financier de chaque partie avait été déterminé à cette occasion.

Le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre la commune des Hauts-d'Anjou et la CCVHA a été précisé par convention signée le 19 juillet 2022.

Les quotes-parts volumétriques de chaque partie ayant été précisé, il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder à la révision et de les substituer comme suit :

- 61,60 % au lieu de 65 % en ce qui concerne la CCVHA,
- 38,40 % au lieu de 35 % en ce qui concerne la commune des Hauts-d'Anjou.

Cette substitution vaut tant pour la quote-part volumétrique que, par voie de conséquence, pour la part de financement de chacune des parties en ce qu'elle est assise sur la quote-part volumétrique respective de chacune d'elles.

Un contrôle des surfaces devra être réalisé en fin de chantier par un géomètre.

Il est par ailleurs proposé de préciser les modalités de remboursement entre la commune et la CCVHA.

C'est pourquoi, il convient de conclure un avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes du projet de l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage publique avec la CCVHA concernant l'opération conjointe France Services/Mairie déléguée de Châteauneuf,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Rapport d'activités 2023 du PÉTR du Segréen, Pays de l'Anjou Bleu

Rapporteur : Maryline LEZE

Conformément aux dispositions légales, le PETR du Segréen, Pays de l'Anjou Bleu a transmis son rapport d'activités à ses communes membres.

Ce rapport indique la diversité des missions et des services à la population portés par les services du Pays en faveur du territoire et des habitants pour l'année 2023

Il convient de prendre acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport d'activités de l'année 2023 du PETR du Segréen.

AFFAIRES DIVERSES

1. Agenda

Rétrospectives des évènements :

- Du 31 mai au 1^{er} juin : Festival du HA !
- Le 1^{er} juin :
 - o Animations sportives au city-stade de Brissarthe
 - o Portes ouvertes de la piscine
- Les 1^{er} et 8 juin : Fête des mares
- Le 4 juin : Accueil des collégiens allemands
- Le 8 juin : Remise des brevets et des insignes de la préparation militaire marine
- Les 14 et 15 juin : Spectacle « Chouans du Haut-Anjou en avant ! »
- Le 18 juin : Atelier « Activités parents/enfants, échanges entre parents, organisation familiale, éducation... » avec la MSA
- Le 20 juin : Atelier « Echanges de savoirs, de services, repair café, trocs, espaces de convivialité de rencontres et d'animations, ... » avec la MSA
- Le 21 juin : Fête de la musique
- Le 27 juin : Atelier « La mobilité, déplacements, covoiturages, mobilité douce entre communes déléguées des Hauts-d'Anjou » avec la MSA
- Le 28 juin :
 - o Remise des livres aux CM2
 - o Accueil des élèves de l'école Les Roseaux à la mairie déléguée
 - o Accueil des élèves de l'école Cirda à la mairie déléguée
- Courant juin : Tonte des moutons
- Le 2 juillet : Accueil des élèves de l'école Le Magnolia à la mairie déléguée

Rétrospectives des évènements :

- À partir du 5 juillet : Le vendredi c'est kayak à Châteauneuf-sur-Sarthe (*jusqu'au 23 août*)
- 6 juillet : Jardin en éveil, au potager de Querré
- Du 8 au 10 juillet : Dispositif argent de poche
- 12 juillet : Inauguration de la base de loisirs de Marigné
- 13 juillet : Les Foliklores à la salle de l'Entrepôt à Châteauneuf-sur-Sarthe
- 13 juillet : Castel race, au stade de Châteauneuf-sur-Sarthe
- 14 juillet : Fête nationale à Champigné
- 19 juillet : Théâtre "Antigone" à l'étang du Piron à Champigné
- 30 juillet : Théâtre "Mille francs de récompense" à Châteauneuf-sur-Sarthe
- 30 août : Nuit de la chauve-souris à Châteauneuf-sur-Sarthe
- 7 septembre : Clôture de Terre de jeux à Champigné
- 14 septembre : Biennale des talents et des passions à Sœurdres
- 17 septembre : Conseil municipal à Champigné

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Dominique FOUIN

La Présidente de séance

Maryline LÉZÉ